

EPORA

Établissement public foncier
Au cœur de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

DÉCISION N° D18-210

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Je soussignée, Madame Florence HILAIRE, agissant en qualité de Directrice Générale de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes, nommée à cette fonction par arrêté du Ministère de la Cohésion des Territoires NOR : TERL18023713A en date du 27 septembre 2018, publié au Journal Officiel de la République Française le 9 octobre 2018,

Vu le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération 17-168 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Bureau et au Directeur Général ;

*Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants.*

Vu la délégation de signature N°D18-146 du 26/07/2018 annulée et remplacée par la présente décision.

Décide par la présente que **Séverine JAVELLE**, Chargée de Paie et d'Administration Du Personnel, reçoit délégation de signature permanente pour la constatation et la certification du service fait, concernant les dossiers/opérations dont elle a la charge.

Fait en deux exemplaires originaux à Saint-Etienne, le 5 novembre 2018



Florence HILAIRE
Directrice Générale

Séverine JAVELLE

Chargée de paie et d'administration du personnel

